

## Emploi : Jeholet jette un coup de pied dans la fourmière des APE

Le ministre wallon met un terme, dès 2027, au système des aides à la promotion de l'emploi, jugé trop peu transparent. Une fois le cadastre de ces aides achevés, les moyens financiers seront transférés aux ministres en charge des différents secteurs concernés. Ce changement, encore à préciser, inquiète l'opposition.

■ Article réservé aux abonnés



« On a accordé des APE à de plus en plus de secteurs et on s'est éloigné des publics cibles qui étaient les personnes les plus éloignées du marché du travail », critique Pierre-Yves Jeholet. - BELGA.



Journaliste au pôle Economie  
Par **Pascal Lorent** ([/508/dpi-authors/pascal-lorent](https://508/dpi-authors/pascal-lorent))

Publié le 25/03/2026 à 18:15 | Temps de lecture: 3 min

Cela s'inscrit dans le cadre de la réforme que j'avais voulu mener entre 2017 et 2019 », rappelle Pierre-Yves Jeholet (MR). De nouveau en charge de l'emploi, le ministre wallon a cette fois concrétisé les intentions que la chute de la majorité MR-CDH avait interrompues : il a annoncé ce mercredi matin la fin du système des APE, les aides à la promotion de l'emploi. Soit un dispositif qui concerne plus de 65.000 travailleurs et un budget d'un peu moins de 1,3 milliard d'euros, via des subsides salariaux octroyés sur base de « points », en fonction du profil des travailleurs engagés (et de leurs difficultés de mise au travail).

Pour l'heure, il s'agit d'un avant-projet de décret. Il acte la fin du système APE pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027. Entretemps, le ministre aura finalisé, avec la confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (Unipso) et l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), un cadastre des aides APE, afin de déterminer l'enveloppe budgétaire actuellement perçue par les différents secteurs. Ces montants seront ensuite transférés aux ministres dont le portefeuille correspond aux secteurs concernés. « Les ministres fonctionnels négocieront ensuite avec les différents secteurs », complète-t-il. Le transfert des moyens aura lieu lors du conclave budgétaire de juillet prochain.

### « Il y avait une iniquité »

Une fois cet état des lieux établi, durant une période transitoire courant jusqu'en 2029, le ministre compétent pourra ajuster progressivement les subsides alloués aux employeurs dont les travailleurs disposaient de points APE. C'est ce que Pierre-Yves Jeholet nomme la « période de lissage », qui s'étalera sur six années maximum. Elle verra la répartition des moyens évoluer, sur base de « critères objectifs » qui auront été précisés préalablement. Il s'agira alors d'aides aux secteurs et aux entreprises qui les composent et non plus d'aides à l'emploi, même si les moyens alloués viseront à favoriser le recrutement de personnes éloignées de l'emploi. Chaque ministre décidera donc de l'aide accordée aux secteurs qui dépendent de ses compétences, ce qui nécessitera un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour certains d'entre eux (le sport, la santé ou l'aide à la jeunesse, par exemple).

L'avant-projet de décret-cadre fixe, comme son nom l'indique, les grands principes du futur système d'allocation des subsides wallons : transparence, équité, simplification et soutien pérenne aux secteurs. Des vertus cardinales qui viennent remédier à ce que le ministre et son parti reprochaient au système des aides à la promotion de l'emploi. « On a accordé des APE à de plus en plus de secteurs et on s'est éloigné des publics cibles qui étaient les personnes les plus éloignées du marché du travail », critique Pierre-Yves Jeholet. « Il y avait une iniquité dans l'attribution des points dans un même secteur et c'était devenu un mécanisme de financement structurel. »

### Au-delà de 2029, pas de garantie d'emploi

Des défauts auxquels le ministre répond donc par une « *tabula rasa* » plutôt que par une réforme du système qui s'est complexifié au fil du temps. Avec le risque que certains emplois disparaissent après 2029, faute de subsides APE, au bénéfice d'autres, ce que concède le ministre : « Je ne peux pas garantir que tous les emplois financés aujourd'hui seront conservés demain. » Et si le ministre assure que sa réforme vise « à recentrer la politique de l'emploi sur ceux qui en ont réellement besoin », rien n'est encore précisé quant aux critères d'allocation des moyens destinés à atteindre cet objectif. Et le caractère permanent du système déchu pourrait bien être reconduit dans la nouvelle mouture, le libéral y voyant « un soutien pérenne, une aide structurelle aux secteurs, avec la volonté que cela vienne en appui des politiques de l'emploi, mais dans des dispositifs plus simples ».

Son annonce a d'ailleurs alerté l'opposition au parlement wallon qui, dès l'après-midi, a interpellé le ministre de l'Emploi. A Patricia Van Walle (PTB) et Dorothee De Rodder (PS) qui lui demandaient respectivement quelles seraient les garanties qu'aucun emploi ne serait détruit par la réforme, quels seraient les critères de réaffectation des moyens et quelles seraient les garanties pour la continuité des emplois et des services, le ministre n'a pas apporté de réponse.

La députée socialiste a, en réaction, apporté son propre résumé de ce changement. Elle ne voit pas de simplification des mécanismes dans cette réforme, mais plutôt une « revanche » par rapport à celle, avortée, de 2017. Avec le risque que celle-ci ne débouche sur un démantèlement de certains services proposés par les pouvoirs locaux. Et de conclure : « A vous de nous démontrer le contraire. »

---